

# VILLE DE ROYAN



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JIG/CB  
DC N° 14.181

## DECISION

*Concernant la fixation de tarifs de sorties éducatives  
dans le cadre des régies des Accueils de Loisirs  
de la Ville de ROYAN*

= ° = ° = ° = ° =

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 avril 2014 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°14/0689 en date du 17 avril 2014, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Patrick MARENGO, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 17 avril 2014, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

## D E C I D E

- de fixer les tarifs pour les sorties éducatives des Accueils de Loisirs comme suit :

	<u>Par sortie et par enfant</u>
<u>GRAINE D'EVEIL</u>	
Ø Ferme de magné	4,00 €
Ø Mini Golf St Palais sur Mer	5,00 €
Ø Mini Bateaux St Palais sur Mer	4,00 €
Ø Coolangalook Accro Branche	5,00 € (- 1 m) 10,00 € (+ 1 m)
<u>GIMAJ'IN</u>	
Ø Tir à l'Arc	2,80 €
Ø Parc de l'Estuaire	4,00 €
Ø Youpiland	4,00 €
Ø Maine-Gaudin	16,00 €
Ø Laser Game	14,00 €
Ø Accro Branche La Gataudière	10,00 € (-1,40 m) 14,00 € (+ 1,40 m)
Ø Puy du Fou	14,00 €

LIBRENEUX

Ø Maison des Abeilles	4,00 €
Ø Abbaye de Fontdouce	2,50 €
Ø Passage du Bac	5,40 €
Ø Paléosite	6,50 €

- d'encaisser la recette correspondante à l'Article 7066-4210 du Budget Communal.

Fait à ROYAN, le 16 juin 2014

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 18 juin 2014

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint,  
Patrick MARENGO